

Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2 1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Campagne d'affichage dans les transports publics vaudois

Le Canton sensibilise les apprenties et apprentis face au harcèlement sexuel

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes, en collaboration avec l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire et la Direction générale de l'enseignement postobligatoire, lancent une campagne contre le harcèlement sexuel sur les lieux de travail, notamment par de l'affichage dans le bus et les trains vaudois du 17 septembre au 6 octobre. Le public cible en est les jeunes en formation, spécialement les apprenti.e.s. De tous les employés, ils et elles sont les plus exposé-e-s au risque d'être victimes un jour d'un comportement abusif.

En raison de leur jeune âge, les apprenti·e·s forment une population particulièrement exposée au harcèlement sexuel durant leur formation en entreprise et en école. Leur inexpérience du monde du travail et la crainte de ne pas pouvoir terminer leur cursus peuvent les inciter à garder le silence s'ils sont victimes de comportements inappropriés, dégradants ou discriminatoires.

Prenant ce risque au sérieux, l'Etat de Vaud veut capter l'attention des jeunes en formation et du grand public sur cet enjeu de société, tout en invitant les employeurs formateurs à la vigilance et à la coopération. Il lance une campagne d'affichage sur la question du harcèlement sexuel dans les milieux professionnels et de la formation. Placée sous le slogan « Nom de code respect. Pour toutes et tous. », cette action se déploie dans les transports publics et le RER Vaud. Les affiches appelant au respect seront visibles dans les bus et les trains vaudois, du 17 septembre au 6 octobre.

Conseillère d'Etat en charge du Département du territoire et de l'environnement auquel est rattaché le BEFH, Jacqueline de Quattro souligne l'importance d'une telle campagne : « Il est de notre devoir de montrer aux jeunes que certains comportements sont intolérables et qu'il est important de parler de ce qu'on vit.» Cesla Amarelle, conseillère d'Etat à la tête du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture souligne: « Les jeunes qui se sentent victimes ne sont pas laissés à eux-mêmes. Ils peuvent compter sur l'écoute des adultes de la formation

professionnelle et ils ont droit à un appui compétent pour se défendre et surmonter la situation difficile qu'ils affrontent. »

Ateliers et publications

L'autre volet de la campagne, c'est une information délivrée à chaque apprenti·e du canton sur le caractère pénal du harcèlement sexuel et sur ses droits pour se défendre. À la rentrée, tous les jeunes en formation ont reçu un flyer présentant le harcèlement sexuel comme un délit grave. Les bases légales de la protection contre ce type de comportement y sont détaillées.

Le document dresse la liste des contacts disponibles pour apporter du soutien aux jeunes qui se sentent victimes. Plus de 30'000 flyers ont été distribués, y compris aux entreprises formatrices. Tant l'affiche que le flyer ont été réalisés par des jeunes gens, eux-mêmes en apprentissage au Centre d'enseignement professionnel de Vevey.

En amont et en aval de la campagne de sensibilisation, des ateliers sur le harcèlement sexuel ont été et seront encore organisés pour les spécialistes de la formation professionnelle. Ces rencontres permettent de transmettre la connaissance des bonnes pratiques face à un cas de harcèlement sexuel. Les participants apprennent à utiliser des outils éprouvés pour prévenir et gérer les situations. Ces stages renforcent le travail en réseau de tous les acteurs de la formation professionnelle qui pourraient un jour devoir intervenir comme médiateur dans une relation conflictuelle.

Qu'est-ce que le harcèlement sexuel?

Le harcèlement sexuel concerne tout comportement non désiré à connotation sexuelle ou fondé sur l'appartenance sexuelle, qui n'est pas souhaité par une personne et qui porte atteinte à sa dignité. Une telle attitude peut se manifester sous la forme de gestes, de paroles ou d'actes. Il peut notamment s'agir de remarques embarrassantes sur l'apparence physique de la personne, de plaisanteries sur son orientation ou ses caractéristiques sexuelles, de l'envoi de messages à caractère pornographique ou encore de contacts physiques non désirés. Ce qui est déterminant, c'est le ressenti de la victime et non l'intention de l'auteur. En Suisse, 8% des femmes et 10% des hommes ont reconnu avoir été témoins ou victimes de harcèlement sexuel durant leur vie professionnelle.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 septembre 2018

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'État

TÉLÉCHARGEMENT(S)